



PARTIE 6 – LA FUSION

FUSION-ABSORPTION ou FUSION-CREATION

 Article 39 RG de la F.F.F.

1. La fusion-cr ation est une op eration entre deux ou plusieurs clubs qui n ecessite la dissolution pr ealable des associations fusionnant et la cr eation d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation   la F ed eration est prononc ee par le Comit e Ex ecutif, apr es avis du District et de la Ligue r egionale int eress es.

La fusion-absorption est une op eration entre deux ou plusieurs clubs qui n ecessite la dissolution du ou des clubs absorb es au profit d'un club absorbant d ej  existant qui conserve son num ero d'affiliation. La validation de cette op eration est prononc ee par le Comit e Ex ecutif, apr es avis du District et de la Ligue r egionale int eress es.

Les dispositions pr evues aux paragraphes suivants sont applicables quel que soit le type de fusion envisag e,   l'exception du paragraphe 6 qui ne vise que la fusion-cr eation.

2. Une fusion ne peut  tre r ealis ee qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un m eme district, sauf exception accord ee par la Ligue r egionale. La fusion n'est autoris ee que si la distance qui s epare les si eges des clubs concern es est inf erieure ou  gale   15 km, voie routi ere la plus courte. Le si ege correspond au lieu o  se d eroule l'activit e sportive effective du club. Les clubs d esirant fusionner doivent justifier d'une situation financi ere nette  quilibr ee et avoir r egularis e toutes  ventuelles situations d ebitrices vis- -vis des organismes du football et de leurs licenci es.

3. Avant le 15 mai, le projet de fusion contenant le programme de d eveloppement et d' ducation sportive (encadrement technique, dirigeants, arbitres, effectifs) du club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant) est transmis au District puis   la Ligue pour avis.

Si un ou plusieurs clubs nationaux sont concern es, la Ligue en informe, dans les huit jours, la F ed eration, cette derni ere informant par ailleurs la L.F.P. si un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 est concern e.

4. La Ligue rend son avis sur le projet de fusion au plus tard le 31 mai. Le d efaut de r eponse de la Ligue dans ce d elai est assimil e   un accord tacite, sous r eserve de la proc edure pr evue au paragraphe suivant.

5. La validation d efinitive de la fusion par le Comit e Ex ecutif est subordonn ee   la production, par l'interm ediaire de la Ligue r egionale : des proc es-verbaux des Assembl ees G en erales du ou des clubs, r eguli erement convoqu ees, ayant d ecid e leur dissolution, du proc es-verbal de l'Assembl ee G en erale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, r eguli erement convoqu ee, de ses statuts et de la composition de son Comit e. Ces pi eces doivent parvenir   la Ligue r egionale pour le 1^{er} juillet au plus tard.

6. En outre, en cas de fusion-cr eation, le club nouveau doit se conformer aux dispositions de l'article 23 des pr esents r eglements.

7. La fusion implique un transfert des droits sportifs vers le club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant). A ce titre, les  equipes du club nouveau ou du club absorbant prennent les places hi erarchiques laiss ees libres par celles des clubs dissous,   raison d'une seule par niveau. Par ailleurs, la situation des joueurs issus des clubs fusionn es est trait ee   l'article 94 des pr esents R eglements.

8. Les sanctions financi eres ou sportives, prononc ees en application du Statut de l'Arbitrage,   l'encontre d'un ou plusieurs des clubs fusionn es, sont applicables au club issu de la fusion dans les conditions de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage.

9. La dissolution ult erieure d'un club issu d'une fusion voit la disparition pure et simple de ce club et ne peut en aucun cas donner lieu   une reprise en compte des clubs dissous lors de la fusion.

Comment faire une demande de fusion-absorption ?

La demande doit être faite par le club absorbant, sur son compte Footclubs ⇒ Vie du club

- Choisir Fusion-absorption
- Choisir la saison (celle à laquelle la fusion prendra effet)
- Cliquer sur parcourir pour insérer les pièces (*)
- Saisir le numéro d'affiliation du club absorbé
- Si plusieurs clubs sont absorbés, cliquer sur « Ajouter d'autre(s) club(s) à absorber »
- Cliquer sur Envoyer

The screenshot shows a web form titled "NOUVELLE DEMANDE" with the following fields and instructions:

- Type de demande ***: A dropdown menu with "Fusion absorption" selected.
- A quelle date souhaitez vous que prenne effet la fusion ? ***: A dropdown menu with "2021" selected.
- Club absorbant:** A note stating "Cette demande doit être faite par le club absorbant uniquement." and a red reminder: "Rappel: Vous ne pouvez faire votre demande qu'après avis favorable de la ligue sur le projet de fusion."
- PV d'AG: ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *".
- Statuts: ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *".
- Club(s) absorbé(s):** A section with two input fields: "Num Affiliation *" and "Nom du club *".
- PV d'AG ***: A file upload field with "Choisir un fichier..." and "Parcourir" buttons. A red note below says "La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo *".
- Buttons: "Ajouter autre(s) club(s) à absorber" and "Envoyer".
- Footnote: "* Champ obligatoire".



Pièces à fournir (*) :

- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbant qui décide d'absorber l'(ou les) autre(s) club(s)
- Les statuts du club absorbant
- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbé, qui valide le fait d'être absorbé

Une fois la demande réalisée par le club absorbant, le club absorbé doit donner son accord à la fusion-absorption. Il reçoit une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).

Cliquer sur la pastille Club

Cliquer sur la flèche retour

Donner l'accord puis Envoyer

⇒ La demande de fusion-absorption est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a été validé.

Le club sera informé au fur et à mesure de l'avancée de la procédure via FOOTCLUBS

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

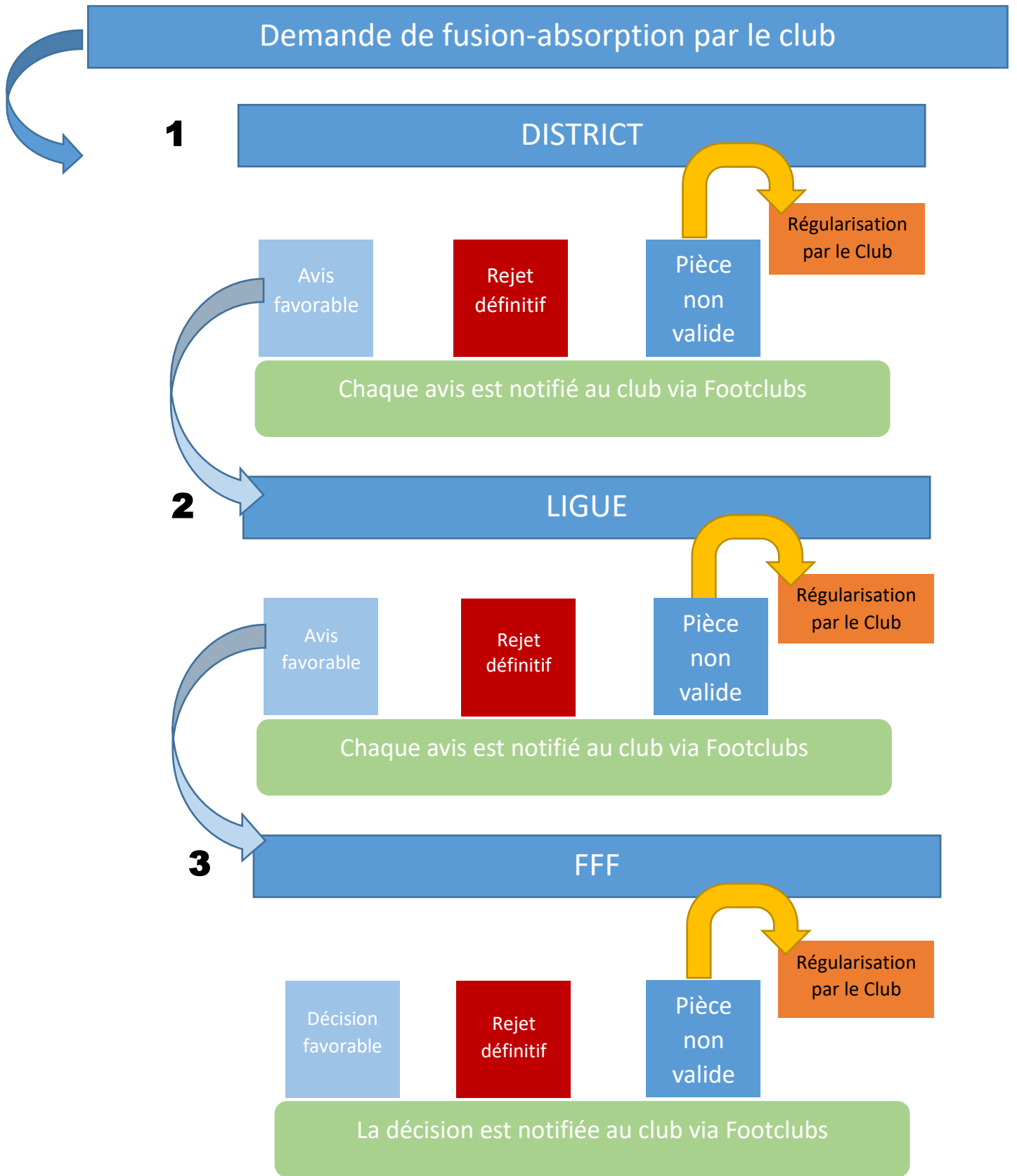
ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION** et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »



Comment faire une demande de fusion-création ?

La fusion-création est une opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution préalable des associations fusionnant et la création d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation à la Fédération est prononcée par le Comité Exécutif, après avis du District et de la Ligue régionale intéressés.

C'est le nouveau club issu de la fusion qui doit contacter son District pour obtenir le formulaire d'affiliation.

Le club communique le nom, prénom et adresse électronique du Président, au District qui lui transmettra par courriel un lien grâce auquel il aura accès au formulaire de demande d'affiliation.



DEMANDE D'AFFILIATION CLUB

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le lien vers **votre demande d'affiliation de club transmis par le "DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE"**

ACCÉDER AU FORMULAIRE D'AFFILIATION

Sportivement,

La Fédération Française de Football



FFF.fr @equipedefrance @fff

Remplir le formulaire d'affiliation

La fusion s'apparente à une affiliation classique dès lors qu'il y a création d'un club.
Le nouveau club issu de la fusion remplit donc le formulaire de demande d'affiliation.

- Cocher « oui » pour ouvrir le menu « IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT »
- Renseigner les numéros d'affiliation des clubs fusionnants
- Télécharger les PV d'Assemblée Générale de Dissolution de chaque club
- Finaliser le formulaire
- Envoyer

The image shows a two-part web form for club affiliation. The top section, titled "IDENTITÉ DU CLUB", contains fields for the club's name, acronym, and type, along with a dropdown for the season. The bottom section, titled "IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT", contains two rows of fields for the merging clubs' affiliation numbers and names, and file upload buttons for their dissolution minutes. Red boxes highlight the "Oui" radio button, the "2021" dropdown, and the "Parcourir" buttons.

IDENTITÉ DU CLUB

Nom de l'association en toutes lettres majuscules (tel que déclaré en Préfecture) *

F.C. BRETAGNE SUD

Nom abrégé *

F.C. BRETAGNE SUD

Type de club *

Ligue

Votre club est-il issu de la fusion de clubs affiliés à la F.F.F. ?

Oui

Non

Quelle sera la première saison d'activité de votre club ? par saison civile

2021

IDENTITE DES CLUBS QUI FUSIONNENT

Cette demande est à effectuer par le nouveau club issu de la fusion-création
Rappel : Vous ne pouvez faire votre demande qu'après avoir envoyé votre projet à la ligue pour avis

Nom Affiliation *	Nom du club *	PV d'AG de dissolution du club fusionnant *	Supprimer
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Choisir un fichier... <input checked="" type="button" value="Parcourir"/>	
<small>La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *</small>			
Nom Affiliation *	Nom du club *	PV d'AG de dissolution du club fusionnant *	Supprimer
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Choisir un fichier... <input checked="" type="button" value="Parcourir"/>	
<small>La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2.5 Mo *</small>			

Validation de la demande d'accord des clubs qui fusionnent

Une fois le formulaire d'affiliation rempli et envoyé, les clubs fusionnants reçoivent une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).

IMPORTANT À NOTER

NOTIFICATIONS NON LUES

16	1	0	40	2
Licences	Educateur	Joueurs fédéraux	Compétitions	Club

MESSAGES CENTRE DE RESSOURCES

Cliquer sur la pastille Club

Organisation > Notifications

Cette fonctionnalité vous permet de consulter la liste des notifications concernant des demandes administratives liées à votre club.

Notifications non lues / Toutes les notifications

Acteur	Date	Description	Etat
VC	09/10/2019	Accords club(s)	

Cliquer sur la flèche retour

Donnez-vous votre accord à la création du club :

Nom du club * PV d'AG *

A.S. LOIRE statut AG ACS.pdf Parcourir

Par la fusion des clubs:

Num Affiliation * Nom du club * PV d'AG de dissolution * Validation club *

540404 A.O.S. PONTCHATEAU DÉCLARATION ASSO Parcourir

530791 A.S. CASSON statut AG ACS.pdf Parcourir

Envoyer Régulariser

Donner l'accord puis Envoyer

⇒ La demande de fusion-crétion est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a été validé.

- ❖ Les clubs fusionnants seront informés au fur et à mesure de l'avancée de la procédure via FOOTCLUBS.
- ❖ Le nouveau club issu de la fusion recevra les notifications par courriel (même principe qu'une demande d'affiliation)

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.**

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »

